

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt juin à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire, dûment convoqué le 14 juin 2019, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil d'Onzain, sous la présidence de Monsieur Pierre OLAYA, Maire de la commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire.

Présents : MM. OLAYA, LECUIR, LEROUX, HERSANT, BOUQUIN, DUGAULT, BONNEVILLE, BILLAULT, MARPAULT S., CARREZ, COUCHAUX ; Mmes LE BELLU, REUILLON-FRETTE, GUESDON, DESMIER, CLEMENT, SEGRET, MORAISIN, DEROUINEAU, POTIER, CRAMOYSAN, BEFFARA, SCHNIDER, GALLOU, GAUVIN-HUE

Absents représentés : M. WORNJ Julien (représenté par Catherine GAUVIN-HUE)
MME PICAULT Noëlle (représentée par Marylène REUILLON-FRETTE)
MME TROMPAT Virginie (représentée par Sylvie SCHNIDER)
MME DUQUESNOIS-STEINMETZ Martine (représentée par Philippe CARREZ)

Absents : MM HUBERT, MARPAULT Ch., POTIER, BARRIER ; MME YVONNET

MME POTIER a été élue secrétaire.

Concernant le procès-verbal du dernier conseil, Monsieur le Maire informe que Laurent Couchaux avait demandé d'ajouter les lieux d'implantation des caméras. Cette information n'étant pas inscrite dans le procès-verbal envoyé. Monsieur le Maire informe que suite à une réunion avec la gendarmerie, les emplacements ont été revus : 2 caméras au rond-point, 1 caméra à la Gare, 1 caméra rue du Stade, 1 caméra avenue de la République, 1 caméra au collège et 1 caméra sur la place.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres observations concernant le procès-verbal du dernier conseil. Il n'y a pas d'autre remarque. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour. La délibération n°2019-56 concerne la distribution du rapport d'activité 2018 de la Communauté d'Agglomération de Blois – Agglopolys. Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout de cette délibération.

1. Point d'information sur les cartes d'identité et les passeports

Monsieur le Maire fait un point de situation sur le nouveau service d'édition des passeports et des cartes d'identité.

2. Point d'information sur le portail familles du logiciel Enfance

Sarah Guesdon fait un point de situation sur le nouveau portail familles du service enfance-jeunesse.

3. Echanges sur l'avenir du bâtiment communal du 4 rue Gustave Marc

Monsieur le Maire propose un échange sur l'avenir du bâtiment communal du 4 rue Gustave Marc. Il rappelle que ce bâtiment sera bientôt vide car les services départementaux déménageront dans les anciens locaux de l'UNRPA.

Pour information, nous avons une estimation des Domaines pour un montant d'environ 100 000 €. Par ailleurs, nous avons aussi la possibilité de céder ce patrimoine à un bailleur social qui fera les travaux (environ 400 000 €) et réalisera 3 logements sociaux.

Monsieur le Maire rappelle que, quel que soit notre choix, la commune devra construire des logements sociaux pour atteindre le taux de 20%.

Laurent Couchaux demande des informations sur ce taux de 20% et si des négociations ne devaient pas permettre de réduire ce taux.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement une négociation sera peut-être possible afin d'obtenir un taux de 14% en 2025.

Yves Lecuir dit qu'il est partagé sur cette question car même si nous devons avoir une stratégie de construction de logements, il n'est pas favorable à céder le patrimoine communal.

Pierre Bonneville dit que la commune n'a pas la mission de gérer de l'immobilier.

Monsieur le Maire dit qu'il n'y a pas d'urgence et demande que chacun réfléchisse à cette problématique. On en reparlera au 4^{ème} trimestre de cette année.

4. Présentation des comptes rendus des séances syndicales et des commissions d'Agglopolys

a) Compte-rendu de l'AG d'Approlys

Yves Lecuir présente le compte-rendu de cette réunion.

1- Election d'un nouvel Administrateur au Collège 2 (métropoles, grands EPCI)

Pas d'élection pour la 3^e fois, faute de candidat (idem 13 avril 2018 et 3 décembre 2018)

2- Approbation des nouveaux adhérents :

- 64 adhésions nouvelles (dont 56 dans le Cher)
- 4 retraits
- Au total, 808 adhérents

3 – Rapport d'activité 2018 :

- Enquête de satisfaction : très satisfaisante
- Programme d'activité : une centaine de lots réalisés en 2018
- Gain :
 - Environ 5 M€ pour l'ensemble des adhérents en mutualisation
 - Environ 5 M€ pour les gains d'achat
 - Soit 20 M€ pour les deux dernières années (= 10% de gain)

4 – Compte général et Compte administratif 2018 :

- Dépenses de fonctionnement : 54.041 €
- Recettes de fonctionnement : 175.154 €
- Résultat : 121 K€
- Affectation du résultat au Budget 2019

5 – DM n°1 du Budget 2019 :

Renforcement de certains postes de dépenses (206 K€) :

- Risque de frais de contentieux
- Honoraires d'AMO
- Refonte du site WEB
- Mise en place du vote électronique

6 – Election d'un nouveau Président :

Le Président GEFFROY a souhaité démissionner

Un nouveau Président doit donc être élu pour les exercices 2019 et 2020
Un seul candidat : M. SOURISSOT (Département 28) a été élu à l'unanimité

7 – Questions diverses :

Une question a été posée sur le coût du papier d'imprimante, plus cher chez APPROLYS que sur le marché.
Réponse : les papiers ne sont pas de qualité comparable.

b) Compte-rendu de la commission Solidarité Intercommunale

Nadine Segret présente le compte-rendu de cette commission

1 Participations scolaires.

Modification de participation pour les écoles privées. La participation sera due aussi pour les maternelles.
Pour les écoles publiques pas de modification : la participation n'est due que lorsque la dérogation est accordée par la commune de résidence et pour des motifs légaux qui sont : obligations professionnelles, scolarisation d'un frère ou d'une sœur, raisons médicales.

Les dépenses sont celles du coût de fonctionnement (pas de dépenses périscolaires).

2 Classes Ulis

Le paiement par les communes de résidence est obligatoire. Mais ces classes engendrent des frais supplémentaires (aménagement du mobilier notamment), dépenses pour la cantine qui peuvent être prises en charge en partie par les communes dans le cadre d'une convention.

Le problème de l'accompagnement d'une personne pour le temps de midi se pose car l'état qui prenait cette dépense en charge jusqu'à maintenant ne paiera plus à compter de la prochaine année scolaire. Ne peut-on se tourner vers le département ?

3 Nouveautés nationales (Stéphane Baudu, Député)

La loi Blanquer qui prévoyait un regroupement des écoles élémentaires et des collèges n'a pas été adoptée. La scolarité deviendra obligatoire à partir de 3 ans d'où conséquence pour les écoles privées. Le coût devrait être compensé par l'état seulement pour les dépenses nouvelles.

4 Formation du personnel

Nathalie Stinat indique aux maires qu'ils peuvent solliciter des formations pour le personnel de cantine qui se font en liaison avec le CNFPT.

5 Actualités législatives

- o La création d'une agence nationale de la cohésion des territoires notamment ruraux demandée par Mme Gourault est en projet. Cela devrait permettre d'aider les communes pour résoudre leurs problèmes, notamment la désertification médicale.
- o Loi Santé : des initiatives ont été prises face à la pénurie de médecins : suppression du numerus clausus, création de postes d'assistants médecins, pharmaciens prescripteurs, hôpitaux de proximité, Télémédecine.
- o Loi sur la fonction publique : loi de transformation où le recours à des contractuels serait facilité notamment pour des missions de courte durée sans remettre en cause le statut de fonctionnaire.
- o La négociation d'une rupture conventionnelle pourrait être envisagée.

5. Comptes rendus des séances du Conseil Municipal Jeunes

Sarah Guesdon présente un premier bilan de l'activité du CMJ.

2^{ème} trimestre 2019

Bilan sur les présences : les jeunes sont très assidus (1 à 2 absents par séances).

Méthode de travail retenue : afin d'accompagner les jeunes vers l'autonomie, à prendre la parole en groupe, travailler en groupe, échanger sur leurs idées et à devenir acteur de leur mandat et, nous avons mis en place ce fonctionnement pour chacune des séances :

➤ Nomination :

- o d'un(e) président(e) qui se charge d'animer le temps de restitution des groupes,

- un(e) vice-président(e) qui le soutient dans sa mission
- un(e) secrétaire qui note les restitutions
- Déroulement :
 - énoncer les sujets-thèmes sur les lesquels les jeunes doivent travailler
 - travail en groupe de 3-4 jeunes avec prise de notes sur les réflexions du groupe
 - restitution par l'un des jeunes pour chaque groupe

Un roulement est organisé dans la distribution des rôles afin que chacun puisse s'habituer aux responsabilités de la mission.

Commission Environnement/Écologie

- * **Nettoyons la nature** / oui / à programmer rapidement un samedi matin
- * Composte collectif au Parc de loisirs / 2 oui 1 non / Beaucoup d'entretien / Qui va récupérer le composte
- * Info ou docs sur la gaspille de l'eau / oui / Trop cher pour certaines personnes / Sous quelles formes (NR, flash infos, internet, école et collège sous forme de flyers)
- * Remettre en état le parcours de santé et d'orientation / oui / Bonne idée valorisation du parc
- * Rédiger une note d'information sur les chenilles processionnaires / oui / Demander aux propriétaires de couper les arbres. Que faire en cas de refus ?
- * Garder le bourg beau et propre / oui / Il devrait rester propre / Mettre des caméras de surveillance
- * **Mettre une tour à grimper au Parc de loisirs** / Oui pour l'ensemble des groupes / Installation à côté des autres jeux mais déjà budgétisé par la commune (projet en cours de réalisation)
- * **Box à livres** / oui / Sur la place – installée sous le porche du restaurant scolaire
- * Remettre des poubelles à différents endroits sur la commune / Oui pour l'ensemble des groupes / à la maison médicale, au parc de loisirs autour du parcours sportif
- * Faire la salle de mariage à la Laiterie d'Onzain / 1 oui et 2 non / la laiterie n'appartient pas à la commune (propriétaire privé)
- * Armoire et cabane à retirer dans la cour de l'école de l'école Jacques Prévert :
 - Armoire : Oui à retirer / Pourquoi : Tous les livres sont au sol et tout le monde les abîme, certains dessine sur l'armoire, d'autres se cachent à l'intérieur ou montent dessus.
 - Cabane : Non / Cabane non fixé peut-être voir le faire

Commission Aménagement/Sécurité

- * Mettre un passage piéton au bout de la Rue de l'Écrevissière qui rejoint la Grande Rue / Oui / Pour la sécurité
- * **Rajoutez des poubelles dans la cour de l'école Jacques Prévert** (déjà prévue avec le conseil d'école) Pourquoi ? Pour une cour propre
- * Mettre les menus de la cantine à l'intérieur de l'école Jacques Prévert. Pourquoi ? Visible pour tous à tout moment de la journée. Où ? Salle des Maîtres ou sous le préau
- * Passage piéton au gymnase pour aller aux conteneurs / Oui / Pour la sécurité
- * Apprendre à faire du tricot
Qui ? Pour les personnes qui ont envie. Répertorier les envies et éventuellement prendre contact avec le club existant
- * Faire découvrir l'informatique
A qui ? Aux personnes qui souhaitent vouloir apprendre

6. Présentation des comptes rendus des commissions municipales

- a) Compte-rendu de la commission « Environnement-Cadre de Vie-Sécurité »

Daniel Bouquin présente le compte-rendu de cette commission.

1. Cadre de Vie - Environnement

- Trottoirs fleuris : la commune a adhéré à un projet de « Trottoirs fleuris – rues jardins » mené par Agglopolys. La ruelle des Halles a servi de zone de test pour une éventuelle généralisation à d'autres rues. À l'avenir, la rue des Vieilles Postes, la ruelle des Planches et la rue du Parc seront aussi aménagées.
- Enherbement du cimetière de Veuves
- Stade : aménagement d'une zone de lancer
- Végétalisation du parking Fossé J. Tiré
- Divers travaux d'égagements pour un budget d'environ 20 000 € par an.
- Diverses plantations

2. **Sécurité**

- Réalisation d'une écluse dans la rue du Pont d'Ouchet

3. **Travaux à venir :**

- Enherbement au cimetière d'Onzain pour la partie réservée aux enfants
- Nouveau jeu au parc de loisirs
- Abatage des arbres avenue de la république
- Végétalisation de l'esplanade
- Aménagement du parking Suzanne Diard

b) Compte-rendu de la commission « Action sociale-Logement-Personnes âgées »

Marylène Reuillon-Frette présente le compte-rendu de cette commission.

1. **Banque Alimentaire (AG du 23 mai 2019) :**

Sur le plan départemental :

- Plus de 792 000 repas (5 % de + qu'en 2017) distribués dans le département pour une valeur de 1 285 568 euros.
- Approvisionnement 2018 à Blois : Ramasse : 150 T, FEAD : 215 T, Collecte 62 T.
- Collecte nationale 2018 : 62 tonnes de denrées collectées soit l'équivalent de 124 000 repas, 900 bénévoles mobilisés totalisant 5 900 heures de bénévolat.
- Prochaine collecte : 29-30 Novembre et 1^{er} Décembre 2019

A Onzain

- 2018 : 12 T. de denrées ont été distribuées durant l'année pour un prix mercuriale de 27836.
- 1258 repas servis dans l'année sur 44 sem. soit 29 personnes en moyenne chaque sem.
- Nombre de personnes actuellement : 30
- Dossiers révisables en septembre
- Reçu en 2018 : 1 258 € et payé à Blois : 1 787 € avec la subv. de la commune de 400 €.
- En 2019 la BA sera fermée seulement au mois d'août.
- Enquête de satisfaction : 20 personnes sur 20 sont satisfaites de l'accueil, des produits frais (19), des fruits et légumes (14), des produits laitiers (16), des jours et heures de distribution (20), la participation des 1 € justifiée (20), participer plus (oui 12, non 7, sans réponse 1) et observation : bien reçu et très bon accueil, pas assez de dessert.

2. **CIAS dans notre commune :**

Aides financières : CIAS en 2018 à Onzain : 5 436 € pour 18 personnes. (Sur 106 711 € en tout dans l'agglomération).

3. **Logements :**

En ce moment, seulement 3 logements sont libres au four à l'âne et pas de maisons disponibles. Pour les logements aux Maillardières, c'est le bailleur (3 F) qui s'en occupent.

4. **Ludomobile :** La Ludomobile sera sur la place le Vendredi 12 Juillet de 14 h à 18 h.

5. **Asept :**

Le Mardi 1^{er} Octobre, l'ASEPT proposera une réunion d'information sur l'atelier vitalité pour les seniors de plus de 50 ans.

6. **Colis de Noël :** Même formule que 2018, colis avec denrées de Noël.

c) Compte-rendu de la commission « Fêtes et Cérémonies »

Marylène Reuillon-Frette et Marie Clément présentent le compte-rendu de cette commission.

A ONZAIN :

Vendredi 12 Juillet 2019 :

21 h 30 : Préparation des lampions à la SDF

22 h 30 : Retraite aux flambeaux avec la Renaissance

23 h 00 : Feu d'artifice

23 h 30 : Bal des pompiers

Dimanches 14 Juillet :

- Installation des tables et de la décoration à la SDF le **Vendredi 12 Juillet à 10 h.**
- **12 h 15 :** Repas à la SDF. Préparation vers 10 h.
- **16 h :** Levée des couleurs (par un jeune pompier) + Défilé + Vin d'honneur dans la cour M. Genevoix.
- **17 h :** Descente des couleurs + jeux sur la place.

A VEUVES :

Feu d'artifice à Veuves : Le samedi 13 Juillet 2019

- **19 h 30 :** Le comité de Veuves organise un pique-nique au Clos des oiseaux où chacun apportera son panier. L'apéritif est offert.
- **22 h 30 :** Distribution des lampions
- **23 h 00 :** Feu d'artifice en bords de Loire, suivi d'un rafraîchissement servi au clos des oiseaux.

Dimanche 14 Juillet :

- **17 h 00 :** Rassemblement devant la Mairie
- **17 h 15 :** Défilé au Monument aux Morts, dépôt de gerbe
- **17 h 30 :** Jeux et rafraîchissement au Clos des oiseaux.

DÉLIBÉRATIONS

2019-52 Demande de subvention dans le cadre du FIPD

Yves Lecuir expose au conseil municipal que la Commune souhaite mettre en place un système de vidéo-protection visant à prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs de la Commune.

L'installation de ce dispositif de vidéo-protection permettrait une prévention sur site et serait un instrument créateur de coopération avec la gendarmerie. Il aurait pour but :

- de dissuader par la présence ostensible de caméras,
- de réduire le nombre de faits commis,
- de renforcer le sentiment de sécurité,
- de permettre une intervention plus efficace des services de sécurité,
- de faciliter l'identification des auteurs d'infractions.

Yves Lecuir rappelle au Conseil Municipal qu'un diagnostic a été réalisé en 2015 par le groupement de gendarmerie nationale. Aujourd'hui, la gendarmerie préconise d'installer sept caméras.

Dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) a vocation à faciliter le financement de ce type de projet. C'est pourquoi il est proposé de déposer une demande de subvention dans le cadre du FIPD.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et notamment son article 5,

Considérant l'audit de sécurité réalisé par la gendarmerie,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- **approuve le principe de l'installation d'un système de vidéo-protection sur la Commune de Veuzain-sur-Loire,**
- **autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au taux maximum dans le cadre du FIPD.**

2019-53 Modification de marché

Yves Lecuir expose que dans le cadre des travaux de réfection des trottoirs et de la piste cyclable, avenue de la République, nous sommes dans l'obligation de refaire la totalité des petites bordures le long de la plate-bande centrale. Nous pensions au départ, et avant le terrassement, pouvoir conserver une partie des bordures existantes.

Il s'agit donc d'approuver une modification du marché avec l'ajout des bordures manquantes.

Laurent Couchaux demande s'étonne que cette situation n'ait pas été anticipée en amont du projet.

Gérard Herasant répond qu'initialement, et pour limiter le coût des travaux, nous pensions pouvoir garder une bonne partie des bordures. Après le terrassement, nous nous sommes aperçus qu'elles ne pouvaient pas être gardées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret 2016-360 du 25 mars 2016 pour la commande publique

Vu la délibération n°2019-40 relatif à l'attribution du marché de travaux pour la piste cyclable,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification n°1 du marché de travaux pour les travaux d'aménagement de la piste cyclable pour les montants suivants hors taxe :

- ✓ **Montant initial : 109 711,30 €**
- ✓ **Montant de la modification n°1 : 5 250,00 €**
- ✓ **Montant modifié : 114 961,30 €**

2019-54 Chantiers citoyens

Sarah Guesdon expose que l'organisation des chantiers citoyens s'inscrit dans la politique de la Commune en faveur de la Jeunesse. L'objectif de cette opération est d'apporter à 5 jeunes une aide financière (150 €) en contrepartie d'une participation ponctuelle (1 semaine en juillet) à une des missions incombant aux services municipaux (1 ALSH, 1 services généraux, 1 restauration, 2 services techniques).

Avec le comité de jumelage, l'accueil d'un jeune allemand ou anglais pourra se faire si les conditions d'accueil sont jugées satisfaisantes (hébergement, transport, langue...).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- **autorise la mise en œuvre de cette action pour 5 jeunes onzainois, voire pour un jeune allemand ou anglais en plus.**
- **autorise la rémunération de 150 € par jeune pour 1 semaine (au prorata de la présence réelle des jeunes sur la semaine) et de 75 € pour le jeune européen (dans les mêmes conditions).**

2019-55 Motion « Pour une école de la confiance »

Monsieur le Maire expose que, dans le contexte actuel du projet de loi Blanquer "Pour une école de la confiance", nous avons reçu une information de l'association des Maires de Loir-et-Cher nous proposant une motion « Pour une école de la confiance ». Bien que l'article 6 quater ait été a priori ressorti du projet de texte par le Sénat, il nous semble important que le conseil municipal de Veuzain-sur-Loire manifeste clairement sa position à ce sujet. Il propose donc un échange sur la proposition de motion suivante :

« Soucieux de préserver les valeurs de Solidarité et de Fraternité, nous souhaitons réaffirmer, par le biais de cette motion, notre attachement à l'école de la République et à son lien privilégié avec nos communes.

Le projet de loi Blanquer « Pour une école de la confiance », dans son article 6 quater, prévoit la création d'établissements publics locaux des savoirs fondamentaux qui fusionnent les classes du premier degré et du premier cycle du second degré.

Ce texte précise que la convention constitutive détermine la collectivité de rattachement risquant ainsi de distendre les liens entre les écoles élémentaires et les communes.

Aussi, le Conseil Municipal, souhaitant préserver les relations de terrain entre les élus et les équipes pédagogiques et notamment les directeurs d'école, demande l'abandon du projet de création des établissements publics locaux des savoirs fondamentaux et par conséquent le retrait de l'article 6 quater de la loi « Pour une école de la confiance ».

Philippe Carrez relate les éléments que Martine Duquesnois-Steinmetz souhaite partager au Conseil :

« Les sénateurs, l'association des maires de France et des personnalités politiques de tous bords ont demandé le retrait de cet article. Merci à eux ! C'est tout simplement du bon sens ! De plus, je qui directrice depuis 35 ans je sais de quoi je parle ! Il suffit juste de se poser 2 ou 3 questions basiques ... Au quotidien :

- ✓ Qui va assurer le lien de proximité avec les familles et les partenaires ?
- ✓ Qui va veiller à la sécurité ?
- ✓ Qui va coordonner les projets au plus près de l'école ? »

Yves Lecuir explique qu'il votera contre pour les raisons suivantes : « En premier lieu, la motion proposée est une motion politique et nous avons dit que le conseil était apolitique ; de plus, l'article faisant débat a été retiré par les sénateurs ; enfin, l'objectif de cette loi est de créer des équipes éducatives au sein des communes, et, par expériences personnelles, c'est une organisation qui est mise en place aux Etats Unis et qui fonctionne très bien. »

Sarah Guesdon précise aussi qu'elle votera contre. En effet, elle précise que ce sujet n'a pas du tout été abordé lors du dernier conseil d'école. Les enseignants et les parents d'élèves qui sont bien au fait de ce projet de loi, ne monte pas au créneau pour le moment. Sarah Guesdon précise que de toute façon, chaque école pourra réfléchir et choisir son mode d'organisation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, à la majorité*, rejette la motion proposée par l'association des maires de Loir-et-Cher.

*** 1 voix pour : Martine Duquesnois-Steinmetz**

7 abstentions : Gilles Leroux, Samuel Marpault, Marie-Ange Moraisin, Marie Clément, Daniel Bouquin, Marylène Reuillon-Frette, Noëlle Picault

2019-56 Rapport d'activité 2018 d'Agglopolys

Monsieur le Maire expose que l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) instaure la remise d'un rapport par le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) au maire de chaque commune retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication au conseil municipal en séance publique.

Vu l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la transmission au titre de l'année 2018 du rapport d'activités d'Agglopolys.

QUESTIONS DIVERSES

- **Travaux Rue des Rapins.** Laurent Couchaux demande à quoi correspond les travaux au début de la rue des Rapins. Gérard Hersant répond qu'il s'agit de l'installation de la fibre optique.

Prochains Conseils Municipaux : Jeudis : 18 juillet (à Vauliard)

Prochains rendez-vous :

- Samedi 22 juin : fête de l'ASJO Gym
- Dimanche 23 juin : Concert aux Doves
- Samedi 29 juin : Kermesse des écoles
- Du 30 juin au 7 juillet : Expo photos à la salle des fêtes
- Samedi 6 juillet : Course de caisse à savon
- Dimanche 7 juillet : Vide grenier dans le centre bourg d'Onzain
- Dimanche 7 juillet : Concert aux Doves
- Vendredi 12 juillet : Feu d'artifice à Onzain + bal des pompiers
- Samedi 13 juillet : Feu d'artifice à Veuves

- Dimanche 14 juillet : Festivités à Onzain et à Veuves
- Samedi 20 juillet : Moules frites sur la place
- Dimanche 21 juillet : Concert aux Doves
- Mercredi 24 juillet : don du sang à la salle Rostaing

La séance est levée à 21h00

Sylvie POTIER
Secrétaire de séance



Pierre OLAYA
Maire de Veuzain-sur-Loire

